

VILLE DE  
CHIÈVRES



Wallonie

Commune de 7950 CHIEVRES

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. et Mme DESTRAIN - DECLEVES**, domiciliés à 7500 TOURNAI, rue de Marvis 10.

Le terrain concerné est situé à **7950 CHIEVRES (Huissignies), rue des Haud'Oignons 13 B** et est cadastré **5<sup>ème</sup> division section C n°476 L**.

La demande concerne la **régularisation d'un abri de jardin**.

Le projet est soumis à annonce de projet suivant l'article D.VIII.6 du CoDT car il s'écarte des prescriptions urbanistiques du lotissement n° D2008-006, daté du 01/03/2010, sous le lot n°3 pour les motifs suivants :

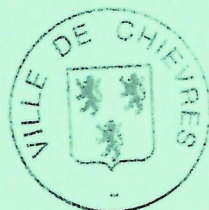
- VIII. Zone de cours et jardins
  - A3 : la surface de l'abri est supérieure à 20 m<sup>2</sup> (24 m<sup>2</sup>) et l'abri est situé à moins de 1m de la limite latérale (80cm et 65 cm)
  - A7 : les matériaux ne sont pas identiques à ceux du bâtiment principal (crépis gris).

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, téléphone : 068/656 829, mail : [d.soris@chievres.be](mailto:d.soris@chievres.be), dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2. Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **22/02/2021 au 09/03/2021** au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Grand vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.

Par le Collège, le **11 02 2021**.

La Directrice Générale,

Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,

M. C. DEMAREZ

